



INFORMATION AUX PARENTS DONT LES ENFANTS DEBUTENT UN INSTRUMENT

Ecole de Musique

Tél. : 04 79 65 17 82

Courriel : maison-musique@mairie-lamotteservolex.fr

Juin 2025

Madame, Monsieur,

Les élèves de l'école de musique débutent l'apprentissage instrumental par une pratique collective intitulée "**le Rallye Instrumental**".

De septembre à décembre, les enfants effectuent un parcours découverte de la quasi-totalité des instruments enseignés à l'école de musique. L'occasion pour eux de les essayer et de rencontrer les enseignants, au sein d'un petit groupe d'élèves. Ils découvrent en parallèle les premières notions musicales durant le cours de formation musicale.

Ces deux cours («parcours découverte» et «formation musicale») se déroulent sur deux créneaux horaires hebdomadaires : les **lundi et vendredi de 17 h à 18 h**. Les élèves ont donc deux rendez-vous par semaine.

Jusqu'aux vacances de Noël, les instruments sont fournis par l'école de musique. Ils restent à l'école et ne peuvent être emportés à la maison.

En décembre, une fois ce «rallye» terminé, les élèves doivent exprimer au moins **deux souhaits** d'instruments.

Une répartition est réalisée en tenant compte du choix de l'élève, des avis des professeurs ainsi que des effectifs de classe.

Ainsi, bien que nous mettions tout en œuvre pour répondre favorablement aux souhaits de chacun, il se peut que votre enfant soit orienté vers son deuxième choix.

L'affectation des instruments est envoyée par mail avant la reprise de janvier.

Une fois l'orientation effectuée, il vous appartient de louer ou acheter l'instrument. L'école peut vous en louer sous réserve de disponibilité, ou vous indiquer les coordonnées des différents magasins ; les enseignants sont également de très bons conseils avant tout investissement que vous auriez à réaliser. N'hésitez pas à les solliciter lors du premier cours de reprise en janvier.

Notez également qu'afin de pallier toute situation problématique (casse, perte), il vous faudra informer votre assurance en responsabilité civile que vous possédez (ou louez) un instrument dans le cadre d'une activité extra-scolaire.

Pour la suite de l'année scolaire, les enfants continuent leur apprentissage de manière collective, les jours et horaires de cours restants inchangés.

Ce dispositif a été imaginé pour que votre enfant fasse un choix éclairé, basé sur son expérience vécue avec les instruments. Le plaisir de jouer nécessite un travail régulier, qui ne se fera que si l'instrument lui plaît. Ainsi, tout choix contraint (ou «orienté») par la famille ne sera que contre-productif...

Souhaitant que votre enfant prenne plaisir dans ce rallye instrumental, n'hésitez pas à nous joindre pour tout renseignement complémentaire.

N.B. : pour les élèves collégiens, ce parcours ne les concerne qu'après avis de la direction.